

# Gazette de Lausanne

## ET JOURNAL SUISSE

### OBSERVATIONS FAITES A L'ÉCOLE SPÉCIALE.

	Hauteur du baromètre réduite à 0°.				Température en degrés centig.	
	à 8 h.	à 12 h.	à 2 h.	à 4 h.	maximum.	minimum.
	mm	mm	mm	mm	o	o
Juillet 13	719,97	719,94	719,50	719,29	21,4	11,0
14	721,26	720,59	720,59	719,88	24,0	15,8
15	721,00	719,69	719,16	718,87	22,0	17,2

La station est élevée, au-dessus du niveau moyen du lac de 145<sup>m</sup>43 au-dessus de la mer de 520<sup>m</sup>54.

### NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

#### Théâtre de la guerre.

Une lettre écrite en vue de Cronstadt le 2 juillet et publiée par le *Morning Herald*, porte ce qui suit :

Nos croiseurs ont entièrement arrêté le cabotage. Nous avons renversé le télégraphe et détruit tout ce qui appartient au gouvernement russe sur la côte de Finlande, du nord de Hango Head jusqu'à Lisi Ness, au sud de Dagerort jusqu'à Orienbaum-Palace, à l'exception d'Helsingfors et Sweaborg. Nous démolissons les magasins russes, nous dispersons les campements russes que nous apercevons. Tout ce qui se voit est à l'instant détruit.

La ville de Cronstadt, bâtie surtout en bois, pourra être endommagée par le feu de nos mortiers. Le bateau à vapeur russe le *Courier*, qui est venu sous pavillon parlementaire apporter des dépêches pour l'amiral Dundas, avait à bord tous les appareils nécessaires pour étudier et dessiner notre position.

Notre parlementaire qui a porté le lendemain la réponse de l'amiral Dundas n'a pas pu approcher à plus de 2,500 yards des fortifications extérieures de Cronstadt. Un canot russe est venu au devant de lui. Des matelots polonais qui sont parvenus à se sauver de Cronstadt rapportent qu'il y a 10,000 Polonais dans la garnison de cette ville. Les Russes ont ramené à Cronstadt toutes leurs chaloupes canonnières. Ils en ont 71.

### Feuilleton de la Gazette de Lausanne.

## DEUX VIEUX PIERROTS.

Sur la route de Rennes à F..., et presque à l'entrée de la première de ces deux villes, deux cabriolets, courant dans des directions opposées, se heurtèrent et versèrent l'un à côté de l'autre. Deux hommes en sortirent et, après s'être bien palpé le corps pour s'assurer qu'ils étaient parfaitement sains et saufs, s'adressèrent de mutuelles excuses, chacun d'eux s'imaginant avoir été, par sa distraction, cause de l'accident.

Les voitures avaient été, dans le choc, moins épargnées que leurs conducteurs; cependant le dommage n'était pas considérable; il suffisait d'une heure pour le réparer, et l'on se trouvait justement dans le voisinage d'une maison occupée par un charbon et par un aubergiste.

Pendant que les ouvriers du charbon s'emparaient des roues maltraitées, les voyageurs entrèrent chez l'aubergiste, et s'attablèrent, pour prendre patience, devant une bouteille de vin de Bordeaux accompagnée d'une assiette de biscuits.

Ils paraissaient tous deux être du même âge et pouvaient avoir de quarante-cinq à cinquante ans. Lorsqu'ils eurent échangé quelques formules banales de politesse, et vidé le premier verre, ils se mirent à se regarder l'un l'autre avec une attention plus marquée; puis, comme s'ils étaient frappés d'un même souvenir, ils s'écrièrent à la fois :

- Singulier hasard!
- Etrange rencontre!
- C'est Jolivet ou son Sosie!
- C'est Bernard, ou le Diable m'emporte!

Au regard inquiet qu'ils jetèrent aussitôt dans tous les coins de la salle, on eût pu croire qu'ils se repentaient d'avoir cédé à ce premier mouvement. Mais l'auberge était déserte, et cette circonstance parut rasséréner leur visage assombri. Ils se retournèrent donc l'un vers l'autre avec la physionomie de gens résolus à prendre leur parti d'une fâcheuse aventure et poursuivirent la conversation d'un ton moitié riant, moitié pincé.

- Ce mauvais sujet de Bernard!
- Ce farceur de Jolivet!

Dans le canal régulier au-dessus de Risbank, les meilleurs vaisseaux russes sont prêts à prendre la mer. Leurs pavillons se confondent avec les drapeaux de Cronstadt et de Risbank. Les rives sont très-verdoyantes, mais les eaux de la Neva sont d'une couleur jaune foncée. On aperçoit à distance le magnifique dôme de St-Isaac et les flèches dorées des églises de Saint-Pétersbourg. Ce ne sont pas les machines infernales qui nous empêcheront d'attaquer l'ennemi; c'est tout au plus si elles peuvent déchirer nos doublures de cuivre.

Les forts sont magnifiques et l'on dirait même que leur symétrie admirable a été faite pour surprendre les yeux. La nature a beaucoup fait pour les Russes en défendant les approches de ces forts qui ne résisteront pas aux bordées de nos navires, s'ils pouvaient prendre position.

— S'il faut en croire les informations de la *Gazette d'Augsbourg*, le czar aurait détaché de l'armée de Pologne, 52,000 hommes d'infanterie, 24,000 grenadiers et une division de cavalerie de 4,000 chevaux, accompagnés d'artillerie, c'est-à-dire environ 70,000 hommes destinés à renforcer le plus tôt possible l'armée de Crimée.

— Dans le but de prévenir les malentendus auxquels pourrait donner lieu la manière dont la marine anglaise fait usage du pavillon parlementaire, le prince Dolgorouky, ministre de la guerre en Russie, a prévenu les amiraux anglais et français : que les envois parlementaires ne pourront avoir lieu que sur trois points, savoir: Cronstadt, Sweaborg et Revel; que les bâtiments qui se présenteront à cet effet devront porter un pavillon blanc de grande dimension, s'arrêter hors de la portée du canon à long tir et attendre qu'une embarcation de l'endroit se rende vers eux, sous pavillon blanc, pour recevoir un message écrit.

L'amiral Dundas, après s'être concerté avec l'amiral Penaud, a répondu : qu'il ignorait les circonstances qui, dans la conduite de ses officiers, avaient pu motiver les restrictions aux communications parlementaires, telles qu'elles avaient été pratiquées jusqu'ici dans le cours de la guerre actuelle; que ces restrictions aggravaient virtuellement les maux de la guerre, et que, tout en les subissant, il en laissait la responsabilité à ceux qui les établissaient.

— Le chef encore garni de tous ses cheveux! et ils sont noirs comme il y a vingt-cinq ans! On a bien raison de dire que la tête d'un fou ne blanchit jamais!

— Exemple : la tienne, qui, nue comme la main, n'a garde de faire mentir le proverbe.

— Ah! que veux-tu, les veilles...  
— Et quelles veilles! Trois années d'études médicales à Paris!... Et quelles études? Ton nom doit être encoché en vénération à la Grande-Chaumière.

— Mais ta réputation était grande au Prado, et, si j'ai bonne mémoire, tu étais au-dessus de la réputation.

— Tu menais la vie lestement et joyeusement; chacun rendait hommage à la capacité pantagruélique de ton estomac.

— Tu ingurgitais le champagne d'une façon très-distinguée.

— Dieu sait, et le marchand d'habits aussi, combien de fois ta bonne femme de mère t'envoya de quoi renouveler ta garde-robe.

— Ton brave homme d'oncle pourrait dire combien lui coûtèrent les nombreux cours particuliers que tu suivais au bois de Boulogne ou à Montmorency.

— Une année, je m'en souviens, je renonçai à compter les Arianes que laissait inconsolables ton départ pour les vacances.

— Je ne fus pas plus heureux : le nombre de tes Calyptos échappa à mes calculs.

— Dans tous les bals masqués, tu étais, mon cher Jolivet, cité avec honneur parmi les plus facétieux Pierrots.

— Dont tu étais le roi, sans conteste, mon cher Bernard.

Passant ensuite du sommaire au détail, chacun se mit à énumérer les hauts faits de l'autre, et la liste s'en trouva si longue des deux parts, que nos héros étaient loin de l'avoir épuisée quand on vint annoncer que leurs voitures étaient prêtes.

Au moment de se quitter, ils respirèrent largement; il semblait que leur poitrine allât être déchargée d'un poids énorme.

— Quel pays habites-tu? demanda Jolivet à Bernard.

— La petite ville de F... Et toi?

— Rennes. Exerces-tu toujours la médecine?

— Non. Et toi?

— Je n'ai point cessé de pratiquer. As-tu de la famille?

— Je suis veuf, mais j'ai un fils.

— Je suis veuf aussi, et de trois enfants il me reste qu'une fille.

Adieu!

— Adieu!

Et ils se remirent en route, stimulant avec le fouet l'ardeur de leurs chevaux, comme des gens pressés de voir entre eux le plus grand intervalle possible.

Bernard était attiré à Rennes par le désir d'assister à la thèse de son fils Olivier, qui venait d'achever ses études en droit dans cette

### ANGLETERRE.

Les deux motions dirigées contre le cabinet anglais, celle de sir E. Lytton Bulwer et celle de M. Rœbuck, viennent de subir un court ajournement; on ne les discutera que dans le courant de la semaine prochaine. La presse de Londres continue à faire le procès de lord J. Russell dans les termes les plus acerbes; quoique le bruit de la démission de cet homme d'Etat soit généralement accrédité, il est à croire que ses collègues ne l'abandonneront pas devant le parlement.

Le *Morning Post* assure, à ce propos, que la correspondance relative aux affaires de Vienne, dont le gouvernement se propose de donner communication, jettera un jour tout nouveau tant sur les négociations que sur la conduite personnelle de lord John Russell. Ce journal laisse même entendre qu'il n'y a aucune parité entre la situation de l'envoyé extraordinaire du gouvernement anglais et celle de M. Drouyn de Lhuys, dont la démission aurait été motivée par un dissentiment sur un autre point de la question diplomatique.

On a fait courir la nouvelle de la démission de deux autres ministres, M. George Grey, secrétaire d'Etat de l'intérieur, et sir Ch. Wood, premier lord de l'amirauté. Un journal qui se permet ordinairement les assertions les plus hasardées, le *Morning Advertiser*, est parti de là pour constituer un nouveau cabinet, qui serait présidé par lord John Russell, assisté des deux démissionnaires, plus de M. Milner Gibson et de M. Cobden, et qui se donnerait pour mission exclusive de conclure la paix dans le délai le plus bref. Il est à peine besoin d'indiquer qu'une telle combinaison est une de ces plaisanteries politiques dont une partie de la presse anglaise abuse depuis quelque temps.

— Le chancelier de l'échiquier a déclaré, dans la séance de la chambre des communes, qu'il pensait qu'un budget supplémentaire serait nécessaire, mais que l'on ne songerait pas à un emprunt avant que le dernier ne fût payé.

Sir G. Grey a annoncé que le gouvernement avait adopté des précautions contre le retour des désordres du dimanche.

— Lord John Russell a donné sa démission de minis-

ville. Olivier fit merveilles, et profita du ravissement paternel pour obtenir l'autorisation de résider à Rennes, où s'ouvrait à son ambition un champ bien autrement vaste que dans son pays natal.

— Tu peux même, dit Bernard, y trouver un établissement convenable. Les bons partis n'y doivent pas manquer. Mais sois circonspect dans ton choix; ne frappe pas indistinctement à toutes les portes. Si tu as quelque déférence pour mes avis, je te signale, entre autres, celle d'un certain médecin nommé Jolivet, à laquelle tu feras sagement de ne point frapper.

Olivier, après le départ de son père, se demanda pourquoi, parmi les maisons à éviter, il lui avait spécialement indiqué celle du médecin Jolivet. De là un vif désir d'apprécier par lui-même les motifs de cette prohibition. Trouver le domicile du docteur ne fut pas chose bien difficile. Au moment où notre avocat passait, le nez en l'air, devant la porte à laquelle il ne devait point frapper, Mlle Valérie Jolivet arrosait quelques volubilis qui serpentaient autour de sa fenêtre. Jamais figure plus ravissante ne se présenta dans un plus frais encadrement. Olivier fut ébloui, et conclut sans autre information que de la perfection du corps résultait nécessairement celle de l'esprit et du cœur.

Cette opinion une fois arrêtée, Olivier, qui avait jusqu'alors vécu assez retiré du monde, accepta toutes les invitations qui lui furent adressées; convive exact et danseur infatigable, il fut de tous les dîners et de tous les bals. C'eût été jouer de malheur si une pareille tactique ne lui avait pas valu plus d'une bonne occasion d'être assis à table auprès de Valérie, ou de figurer avec elle dans un quadrille.

Jolivet, déjeunant un matin avec sa fille, lui dit :

— Sais-tu quel est ce jeune homme avec qui tu as dansé hier au soir?

— J'ai dansé avec plusieurs jeunes gens, mon père.

— Je veux parler de celui qui semblait te dévorer des yeux en t'adressant force compliments.

— Ils m'ont tous complimentée et regardée.

— Alors tu ne l'as point distingué, et j'en suis heureux.

— Pourquoi donc?

— Parce que... parce que j'ai frémé pour toi, en apprenant qu'il était le fils d'un homme... que j'ai beaucoup connu dans le temps; crainte prématurée, j'en remercie le ciel, puisque tu n'as pas même daigné t'apercevoir des assiduités de ce M. Olivier Bernard.

Valérie n'aurait pas été femme si son premier soin n'eût pas été de se faire montrer, à la plus prochaine occasion, cet Olivier Bernard qui avait fait frémir M. Jolivet. Olivier, qui, pour elle, avait passé jusqu'alors inaperçu dans la foule, eut donc le bonheur de fixer son attention toute une soirée; elle dansa et elle causa avec lui, voulant le juger au moral comme au physique; et loin de trouver qu'il offrit rien d'effrayant, elle se plut à lui assigner une grande supériorité sur

tre des colonies dans l'après-midi d'hier, les partisans du ministre ayant déclaré qu'ils voteraient pour la motion de sir Bulwer-Lytton. La démission de lord John Russell a été envoyée à la Reine.

— Le parlement sera prorogé vers le 10 ou le 12 du mois prochain, en considération de la visite que S. M. la reine Victoria se propose de rendre à l'empereur de Français, et dont la date paraît définitivement fixée au 17 août.

FRANCE.

Le corps législatif a adopté, à l'unanimité de 255 voix, le projet de loi relatif à la garantie de l'emprunt turc.

— La session du Corps législatif a été close hier, après le vote des divers impôts demandés par le gouvernement pour faire face aux nouvelles charges annuelles que les emprunts imposent au Trésor.

(Correspondance de la Gazette).

Paris, 14 juillet.

La session est terminée; les lois votées. On attend l'émission de l'emprunt dont les conditions sont encore ignorées. Mais il est possible que demain ou après demain le *Moniteur* fasse connaître le jour de l'ouverture de la souscription, ainsi que les conditions.

Les nouvelles de la Crimée sont nulles. A l'action ardente des assauts semble succéder celle des travaux d'art et par conséquent nous voilà rejetés dans l'attente. Ces travaux ne seront pas longs, à ce que l'on prétend, mais cependant la nature du terrain et la résistance que font les Russes empêchera qu'ils soient menés avec la célérité que tout le monde désire.

Au dire des hommes compétents et qui ont pu juger de visu, la prise de Malakoff présente des difficultés immenses, lors même que le génie français aurait poussé les travaux de cheminement tout près de la tour. Pour donner l'assaut il faut faire taire le feu de l'ennemi, et faire la brèche. Or, avec les Russes qui ont des canons et des affûts de rechange à volonté comment espérer de faire taire leur feu?

Mais dans le cas même de la prise de Malakoff, les alliés n'auraient pas pour cela remporté un triomphe décisif. La prise de Malakoff les rendra maîtres probablement de la première enceinte, mais ils se trouveront en face d'une seconde enceinte, et si près du tir de son artillerie qu'il sera presque impossible de s'y tenir, à moins qu'on ne consente à des pertes énormes et quotidiennes de soldats.

La prise de Malakoff deviendrait de peu d'utilité, si, comme on le suppose, cette forteresse était minée, et l'explosion nons ferait faire des pertes immenses.

Malgré toutes ces difficultés, les choses sont à tel point que nous ne pouvons abandonner cette entreprise, ni moralement, ni matériellement. — Notre gouvernement lui-même semble apprécier les choses de la même manière, puisqu'il fait, déjà à présent, tous les préparatifs qui indiquent en lui la persuasion que le siège continuera encore l'hiver prochain!

On ne sait pas si la démission de lord John Russell a

tous les jeunes gens avec les lesquels elle le compara.

Une liaison formée dans de telles conditions ne pouvait manquer de marcher rapidement; aussi Olivier et Valérie avaient-ils épuisé avant la fin de l'hiver tout le vocabulaire des aveux et des sermens à l'usage des amoureux. Il ne s'agissait plus que de mener à bien le dénouement; c'était le point difficile.

Olivier, dans un petit voyage qu'il fit à F..., sonda les dispositions du papa Bernard; celui-ci, dès les premiers mots, s'écria, rouge d'indignation:

— Que ma main se dessèche le jour où j'aurais la faiblesse de signer un contrat qui ferait de toi le gendre d'un Jolivet!

Valérie fit, dans le même temps, une tentative pareille auprès de son père.

— Que m'apprends-tu là! fit en pâissant Jolivet; toi, mon enfant, entrer dans la famille d'un Bernard! J'aimerais mille fois mieux te voir entrer dans un couvent!

— C'est ce qui arrivera certainement, mon père, si je ne parviens pas à fléchir votre rigueur.

— Bah! bah! menace de jeune fille contrariée; avant de l'exécuter, tu réfléchiras.

Une lettre d'Olivier parvenait quelques jours plus tard à Valérie; elle était ainsi conçue:

« Mon père me refuse son consentement; mais, dans deux ans, je serai maître de ma main. N'ayant plus à compter que sur moi, j'ai dû songer à me créer une prompt fortune. Je pars pour les colonies avec un ami qui s'engage à m'en fournir les moyens. Conservez-moi votre foi. Je reviendrai dans deux ans mettre à vos pieds le fruit de mes travaux, avec mon cœur, qui n'aura point changé. »

Valérie, après la réception de cette lettre, ne laissa percer dans sa physionomie aucun signe qui pût trahir l'état de son âme; mais, un jour que Jolivet allait la chercher dans sa chambre, il y trouva, au lieu de sa fille, la lettre suivante:

« Je suis auprès de ma tante, dans le couvent de... F...; je ne pouvais choisir un meilleur refuge contre toute obsession, pendant les deux années de fidélité qu'a exigées de moi monsieur Olivier. Après ce temps d'épreuve, nous nous présenterons tous les deux devant vous, mon père, et j'ai l'espoir que vous ne refuserez pas alors votre assentiment au choix de votre fille. »

Dans le premier mouvement de colère, Jolivet délibéra si, pour faire triompher son autorité, il n'aurait point recours aux voies légales; mais il se calma bientôt en réfléchissant que souvent femme varie, que le délai de deux ans suffisait à lasser la constance de la jeune fille

été acceptée. Le ministère anglais traverse en ce moment une crise des plus laborieuses.

Les lettres de la Romagne et des Marches font un tableau effrayant de l'état de ces malheureuses provinces, ravagées à la fois par le choléra, par les brigands et par les persécutions politiques.

NOUVELLES DIVERSES.

Des officiers russes ont récemment fait, à Werzberg (Hanovre), des enrôlements pour le service militaire russe. Arrêtés d'abord, ils ont été relâchés ensuite, parce qu'ils n'avaient engagé que des ouvriers pour les ateliers militaires, et non pour le service proprement dit. Les autorités locales en ont référé au ministère de la justice, à Hanovre, et ont demandé des instructions à ce sujet.

— Dans leur séance du 11 juillet, les Cortès ont approuvé le projet d'un emprunt mixte de 250 millions de réaux, volontaire d'abord et forcé trente jours après.

La reine est partie pour l'Escurial.

— Le maréchal Radetzki a demandé, à Vienne, des renforts pour les garnisons de Milan, Vérone, Venise et autres villes italiennes; 40,000 hommes vont se mettre en marche pour cette destination.

Cette demande, motivée par la détresse croissante des classes ouvrières, l'est sans doute aussi par les menées incessantes du parti mazzinien, qui a repris courage depuis la rupture des conférences de Vienne. Ainsi un journal qui paraît à Gènes, *l'Italia e Popolo*, publie une lettre de Mazzini, datée du 50 juin, dans laquelle il est dit entr'autres: « Le moment est décisif. L'Autriche, en rompant la convention du 2 décembre, en diminuant son armée pour ôter au czar la moindre crainte et lui laisser les mains libres de disposer de toutes ses forces contre les alliés, a perdu tout droit à l'assistance et à la protection de la France et de l'Angleterre: l'Autriche reste seule! Si les Italiens ne se lèvent pas, ils disent à l'Europe, « nous ne sommes pas capables de nous lever contre un ennemi que nous avons la certitude de vaincre; nous ne croyons donc pas à notre droit. »

CONFÉDÉRATION SUISSE.

CONSEIL NATIONAL.

Séance du 15 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. BLOESCH.

Le conseil fédéral a proposé, en date du 8 juin, à l'assemblée d'adopter définitivement la loi du 22 novembre sur la procédure civile devant le tribunal fédéral. La commission du conseil national (M. Leuenberger) propose dans sa majorité d'adopter cette loi *in-globo*; elle croit qu'une discussion par article serait fâcheuse et qu'elle bouleverserait l'économie d'une loi dont on a apprécié la simplicité et la facile application. La minorité (M. Kehrward) demande au contraire la votation article par article; le mode proposé par la commission n'est pas admissible chez nous; quelle que soit l'autorité des hommes qui ont rédigé ce code, et avec tout le respect qu'on porte aux membres du tribunal fédéral et du conseil fédéral qui le recommandent, il faut pourtant examiner ce qu'ils recommandent; or, c'est ce que la commission n'a pas pu faire. Le code de procédure proposé et déjà

la plus tenace, et que, dans le cloître même, il aurait, pour le second, le plus puissant des auxiliaires, l'ennui. Il se borna donc à se résoudre de faire une visite à sa sœur, afin de la mettre dans ses intérêts, et de lui tracer un plan de conduite conforme à ses vœux.

Le jour où Jolivet arriva à F..., il y avait un grand mouvement dans la ville. Une estrade était élevée sur la place; des drapeaux flottaient à toutes les fenêtres; la garde nationale était sous les armes; une nombreuse population circulait dans les rues; c'était la fête du lieu, et, à cette occasion, le maire devait couronner une jeune fille dont l'Académie avait récompensé les vertus en lui décernant un prix Montyon.

Jolivet se rendit au couvent de..., où il employa une heure à donner ses instructions à sa sœur et à débiter de la morale à sa fille; puis, n'ayant plus rien à faire, il alla se mêler parmi les curieux qui encombraient la place. Il se trouva au milieu d'un groupe d'hommes et de femmes qui parlaient à haute voix, et dont les propos, faute de mieux, attirèrent son attention en attendant l'ouverture de la fête.

— Ainsi, disait un des interlocuteurs, c'est monsieur le maire en personne qui posera la couronne sur la tête de la jeune fille?

— Dame, répondait un autre, il est trop naturel que ce soit le plus vertueux qui fasse cet honneur à la plus vertueuse.

— Bien dit! s'écria une bonne vieille; ah! monsieur, en l'appelant le plus vertueux, vous n'êtes que juste envers lui, le digne homme!

— Digne homme en effet que notre maire; jamais administrateur ne s'est montré aussi sévère et aussi bon à la fois.

— Grâce à lui, la ville de F... a bien changé de face; et son activité y a donné une puissante impulsion aux améliorations de toute espèce.

— Nous devons à sa libéralité la plupart de nos établissements de bienfaisance.

— Dans la dernière épidémie, qui a soutenu, par ses exhortations et par son exemple, le moral de ses habitants? C'est encore lui.

— Il a fait plus; il s'est assis lui-même au chevet du lit des malades, leur prodiguant ses soins en même temps que ses aumônes.

— Sans compter que, depuis qu'il est à la tête de la commune, le nombre des honnêtes gens y a sensiblement augmenté; tant il est vrai que le bon exemple, quand il vient d'en haut, porte toujours ses fruits, et que...

Le panégyrique fut interrompu dans sa période par un roulement de tambour annonçant que la fête allait commencer. Les assistants portèrent aussitôt leurs regards sur l'estrade.

Les autorités constituées gravissaient les degrés; en tête marchait le sous-préfet; puis venait le maire accompagné de ses adjoints, et suivi des membres du conseil municipal.

A la vue de l'honorable magistrat qui avait si bien su conquérir

appliqué provisoirement à de bonnes qualités, mais il n'a pas développé les conséquences des principes qu'il renferme, tandis qu'il devrait consacrer de nouveaux progrès et chercher en particulier à débarrasser la justice des formes surannées qui l'ont embarrassée jusqu'à nos jours.

M. Martin, sans être en général partisan du vote *in-globo*, croit que s'il y a un cas où il se justifie, c'est lorsqu'on vote sur un code de procédure civile; celui-ci doit être une œuvre harmonique; on peut d'autant mieux rendre un vote d'ensemble que la loi qui nous est soumise a déjà été appliquée. Elle constitue un progrès réel sur les procédures de la plupart des cantons, et une discussion par article ne ferait qu'en bouleverser l'économie.

MM. Revel et Frey combattent également M. Kehrward; une discussion détaillée ferait de la loi une mosaïque, et lui ôterait tous ses avantages; les 22 législatures cantonales se trouveraient en présence, et il sortirait une œuvre informée d'une pareille délibération.

La loi est votée *in-globo* à une grande majorité.

M. Pfyffer fait rapport au sujet des plaintes adressées à l'assemblée fédérale contre les élections cantonales du Tessin et contre la révision de la constitution du canton. Ces plaintes sont en somme les mêmes que celles que le conseil national a écartées samedi dernier; elles sont en outre réfutées par une longue justification du conseil d'Etat du Tessin et un message du conseil fédéral. Le seul grief nouveau c'est l'exclusion des ecclésiastiques de l'exercice de leurs droits politiques.

M. le rapporteur fait remarquer que plusieurs constitutions cantonales renferment des dispositions en partie ou totalement les mêmes; que d'après celle de Soleure, par exemple, les ecclésiastiques ne sont ni éligibles ni électeurs, et qu'elle a cependant été garantie par la Confédération; qu'enfin la constitution fédérale, elle-même, donne l'exemple d'exclusions de ce genre, en interdisant l'entrée du conseil national à des membres du clergé.

La commission propose donc ce qui suit:

1° Considérant que la révision de la constitution du Tessin est conforme aux prescriptions de l'article 6 de la constitution fédérale; la garantie fédérale est accordée à la constitution révisée du Tessin.

2° Considérant que les auteurs des réclamations n'établissent pas qu'il y ait eu une violation des droits garantis par la constitution fédérale; il n'est pas donné suite aux réclamations faites contre les élections cantonales qui ont eu lieu, le 11 mars, dans le canton du Tessin.

M. Baldinger, qui fait partie de la commission, a voté avec elle; mais il ne l'a fait que parce qu'il est maintenant trop tard pour pouvoir faire quelque chose. Il doit à sa conscience de protester contre les actes illégaux qui se sont passés dans le Tessin; il regrette la mollesse du conseil fédéral, et fait des vœux pour que ce gouvernement, arrivé au pouvoir au milieu d'une révolution, sache inspirer au peuple des idées de justice, de mœurs républicaines, et que ce gouvernement aime son peuple tout entier.

M. Würch croit que l'exclusion des ecclésiastiques est contraire à l'égalité des citoyens devant la loi, consacrée dans la constitution tessinoise.

M. Pioda ne peut pas accepter le conseil de M. Baldinger; les hommes qui gouvernent dans le Tessin ont été honnêtes jusqu'au bout; ils ont travaillé pour le peuple, et, s'ils ont eu un tort, c'est de laisser parler leurs ennemis, sans avoir eu le temps d'imprimer pour leur répondre. On a attaqué le commissaire fédéral comme trop favorable au gouvernement; au moment de l'agitation il était, au contraire en froid avec le gouvernement et ses membres. On a prétendu que l'impôt forcé ne frappait qu'un parti, et il suffit de lire le décret qui l'a ordonné pour se convaincre de la fausseté de cette assertion. Toute la conduite du gouvernement a été dictée par les circonstances, tous ceux qui en sont sortis, comme ceux qui en font partie à présent, étaient aux affaires par dévouement.

La révision de la constitution a eu lieu au milieu du concours des électeurs des deux partis; ce n'est que rétrospectivement qu'on a poussé à des réclamations. Il a fallu un orage pour amener ce progrès. L'on ne peut pas demander au canton du Tessin les mêmes éléments d'ordre qu'à un autre; son histoire, son administration lui font une position exceptionnelle; l'impôt direct, la seule planche de salut pour les finances, n'a pu être introduit que sous le nouveau régime.

M. de Gonzenbach refusera la garantie, parce que, selon lui, il est impossible que tout le peuple tessinois ait pu prendre connaissance

l'estime et l'affection de ses administrés, Jolivet se frotta les yeux.

— Allons donc! pensa-t-il. C'est impossible.

Chacun ayant pris place et l'orchestre ayant exécuté un morceau de musique obligé, le maire se leva; il tenait d'une main une couronne de chêne, de l'autre la main de la jeune fille qu'il allait couronner, et, au milieu du profond silence qui s'établissait comme par enchantement, il prononça un discours marqué au coin de la plus douce philosophie et de la morale la plus pure.

— Je ne suis pourtant pas sourd qu'aveugle, fit Jolivet en ouvrant toutes grandes ses oreilles.

Le discours du maire fini, le sous-préfet se leva à son tour.

— Depuis longtemps, dit-il, l'autorité supérieure suivait avec intérêt les actes du sage administrateur, du magistrat intègre, de l'homme de bien que vous venez d'entendre; elle a voulu lui donner une preuve éclatante de sa bienveillance et de sa justice. Chargé par M. le ministre de remettre à votre digne maire une récompense noblement méritée, je me suis fait un plaisir de lui en ménager la surprise pour cette occasion solennelle.

Le sous-préfet ouvrit alors un petit écriin d'où il fit sortir une croix qu'il attacha lui-même sur la poitrine du maire aux applaudissements réitérés de la foule.

Entraîné par l'enthousiasme général, Jolivet se mit aussi à applaudir de toute la force de ses bras, en s'écriant:

— Qui diable eût jamais cru cela!

Au moment où le cortège descendait de l'estrade pour rentrer à l'hôtel de ville, un homme fendait la foule et se précipitait au devant du maire en lui tendant les mains: c'était Jolivet, dont les yeux étaient humides de larmes d'attendrissement.

— C'est lui, c'est parbleu bien lui! dit-il. J'ai, mon cher Bernard, de grandes excuses à te faire; mais avant tout, permets que je te félicite...

Un regard d'une froideur glaciale coupa la parole à Jolivet.

— Je pense que vous vous méprenez, monsieur,

— Quoi! tu ne veux plus reconnaître ton camarade d'études, ton vieil ami de l'école de médecine?

— J'en eus par centaines à cette époque; je n'en avouerais pas deux aujourd'hui.

Bernard tourna le dos et pressa le pas.

— J'ai bien fait, pensait-il, de lui parler avec fermeté; ce garmement me laissera tranquille, j'aime à le croire, et il aura compris que ne suis pas homme à partager ses débordements.

(La suite prochainement.)

de la constitution révisée, imprimée le 2, et sur laquelle il fallait voter le 4 mars.

Si aujourd'hui, dit l'orateur, nous sanctionnons une constitution adoptée avec si peu de garanties, nous permettrions une violation des ormes protectrices de la légalité, et tôt ou tard cette brèche faite à la constitution fédérale s'élargira et la menacera dans son existence.

M. Lusser propose que pour le cas où l'assemblée accorderait la garantie à l'ensemble de la constitution, elle la refuse au moins à l'article 4, qui interdit aux ecclésiastiques l'exercice de leurs droits politiques.

M. Luvini expose d'abord que le parti qui était opposé au gouvernement dans le Tessin n'était point un parti suisse; une de ses fractions, qui se donnait des allures radicales, était aristocratique, l'autre était non pas conservatrice, mais réactionnaire. A l'aide des prêtres et d'une presse dévergondée, ils rendirent tout gouvernement impossible; le peuple lui-même se lassait de cet état de choses; il s'est soulevé pour appuyer le gouvernement qui s'est joint à lui; il a ainsi sauvé le pays, et si cela était à refaire, on ferait plutôt deux pronunciamiento qu'un seul.

Les conclusions de la commission sont adoptées par 77 voix contre 12.

La séance est levée à 3 heures.

Séance du 14 juillet.

L'arrêté du conseil fédéral concernant la réduction du droit d'entrée sur les fers forgés, et laminés est ratifié sans discussion.

Une commission du conseil national dont M. de Gonzenbach est rapporteur a examiné le traité avec les Etats-Unis tel qu'il est modifié par les autorités américaines, et comme le Conseil fédéral le soumet maintenant à l'Assemblée fédérale. Le rapport exprime le regret que tous ces changements sont contraires à nos intérêts; le conseil fédéral devrait en tout cas stipuler que les législations des divers Etats de l'Union ne pourront point être modifiées d'une manière défavorable aux Suisses en ce qui concerne le droit des étrangers d'acquiescer des propriétés immobilières ou d'en hériter. La commission conclut du reste à la ratification du traité.

M. Frey-Hérosé voudrait que l'adjonction proposée par la commission fût remplacée par une invitation adressée au conseil fédéral pour qu'il veille continuellement à ce que les Suisses soient toujours placés, quant à leurs biens et à leur personne, dans une position aussi favorable que possible dans les Etats-Unis.

M. Schneider propose que le conseil fédéral négocie avec le gouvernement de Washington afin d'obtenir une réduction dans les taxes pour les visas perçus par les consulats américains.

M. Martin développe les avantages que présente le nouveau traité, comparé à la convention de 1847, abolissant la traite foraine; le traité actuel règle tout ce qui concerne l'extradition des criminels, il assure aux Suisses, au point de vue commercial, une position aussi avantageuse qu'aux nations les plus favorisées.

Le traité est ratifié et la proposition de M. Frey-Hérosé et celle de M. Schneider sont adoptées.

M. Karrer fait rapport sur un projet d'arrêté exemptant du service militaire le directeur des télégraphes, les fonctionnaires de l'administration et employés subalternes dans les bureaux desservis par des télégraphistes spéciaux. La commission ne voudrait pas accorder l'exemption aux inspecteurs, parce que l'on se plaint déjà du manque d'officiers dans les armes spéciales et que les inspecteurs possèdent en général des connaissances qui les rendent propres à un service utile dans l'armée.

M. Naef, conseiller fédéral, combat la proposition de la commission en faisant remarquer que quatre inspecteurs ne renforceront pas beaucoup l'armée, mais que leur service militaire bouleversera les télégraphes surtout en temps de guerre où les lignes sont très-occupées. L'expérience a montré que les inspecteurs ne pourraient pas être remplacés par des employés subalternes.

M. Häberling voudrait qu'on n'exemptât pas seulement les télégraphistes spéciaux mais aussi les employés des postes qui font le service des télégraphes.

M. Naef croit que cela est moins urgent, vu que ces employés n'ont pas un long apprentissage à faire et que souvent ils peuvent se faire remplacer par des femmes et des enfants. De plus, le Conseil fédéral va chercher à établir un corps de télégraphistes militaires, et il comptait justement y faire entrer les employés subalternes non exemptés.

A la votation, la proposition du conseil national est adoptée, et les amendements de MM Naef et Häberlin rejetés.

La séance est levée à une heure.

CONSEIL DES ETATS.

Séance du 12 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. FORNEROD.

Suite de la discussion sur la gestion du conseil fédéral.

Le conseil national ayant adopté un article qui interdit aux voituriers de transporter des voyageurs arrivés par la poste aux chevaux, moins de quarante-huit heures après leur arrivée, une discussion s'engage à ce sujet entre MM. Weder et Caflisch, d'un côté, et Niggeler, Arnold et Aufdermauer, qui combattent vivement cette décision. Les premiers pensent que l'Etat ne peut se charger seulement de la partie onéreuse et peu profitable d'une entreprise, mais que, dès qu'un monopole existe, il doit porter sur toutes les branches d'une institution. Les seconds ne croient pas que cette mesure puisse être exécutée sans arbitraire et sans injustice; elle est nuisible non-seulement à beaucoup de particuliers qu'elle prive d'un gain légitime, mais elle gêne les voyageurs. — L'article voté par le conseil national est adopté par 20 voix contre 17.

Le conseil des Etats adopte encore deux articles, dont l'un invite le conseil fédéral à prendre des mesures pour l'instruction, l'organisation et le service des trompettes, et dont l'autre lui enjoint d'examiner par quels moyens on pourrait compléter, dans les divers cantons, les compagnies de cavalerie, qui sont insuffisantes.

A propos de la gestion du tribunal fédéral, M. Glasson demande que les pièces principales soient traduites à l'usage des membres qui ne connaissent pas les deux langues. Appuyé par MM. Piguet et Rion, il rappelle que la loi permet aux parties de plaider dans une des trois langues nationales, mais qu'elle n'exige pas que les juges les connaissent. Il est donc indispensable que le juge, pour prononcer en connaissance de cause, puisse au moins étudier le dossier.

MM. Dubs et Kappeler reconnaissent le bien fondé de la proposition, mais s'y opposent à cause des frais qu'elle causerait; ceux-ci s'élevaient à 80,000 francs par an. Les procès seraient considérablement augmentés. Le seul moyen de remédier à l'inconvénient signalé c'est que tous les juges apprennent les deux, sinon les trois langues. C'est ce qui aura lieu de plus en plus, et ce qui existe déjà pour tous les juges appartenant à la Suisse allemande. — Du reste, la chancellerie fédérale est toujours disposée à faire faire toutes les traductions qu'on lui demande.

La proposition est rejetée; tous les membres de la Suisse française font minorité.

La commission propose encore le retranchement de l'article adopté par le conseil national au sujet des frais du commissariat fédéral dans le Tessin.

Cet article implique un blâme immérité pour M. Bourgeois, qui n'a perçu que ce que lui allouait un règlement existant depuis longtemps et dont l'auteur de la proposition au conseil national (M. de Gonzenbach) a plusieurs fois profité.

La proposition est adoptée, et la discussion sur la gestion terminée.

Séance du 15 juillet.

M. Arnold avait déposé dans la session de décembre une motion tendant à inviter le conseil fédéral à faire des propositions relatives à la simplification du règlement sur l'habillement des troupes fédérales. Le préavis du conseil fédéral est contraire à la motion.

MM. Arnold et Aufdermauer la défendent. En retranchant de l'habillement les épauettes, la grande tenue, etc., l'on arriverait à une économie d'un million et demi, se renouvelant tous les six ans. On entend partout des plaintes sur les charges excessives que l'organisation militaire impose au peuple. — La motion donnerait les moyens de les réduire sans affaiblir en rien l'armée.

MM. Weber, Lissignol et Frey-Hérosé combattent la motion. Si elle était soumise à l'armée elle serait rejetée à une imposante majorité. Il faut au citoyen quelque chose qui marque la différence entre la vie civile et la vie militaire. L'apparat et l'éclat d'une armée ne sont point inutiles; elles relèvent le soldat à ses propres yeux. — En outre, le règlement actuel n'est pas depuis assez longtemps en vigueur pour qu'on ait pu faire les expériences suffisantes, et le moment est enfin venu de conserver quelque chose de stable.

MM. Kappeler et Pestaluz craignent de voir se renouveler les discussions interminables qui ont accompagné l'élaboration du règlement existant. Ils reconnaissent qu'une simplification serait utile, mais ils la croient inopportune, dans un moment surtout où les circonstances politiques sont menaçantes.

A la votation, l'ordre du jour est adopté par 21 voix contre 18.

Séance du 14 juillet.

Toutes les décisions prises par le conseil national à propos du budget sont ratifiées, sauf une différence de réduction relative aux rassemblements de troupes.

Le conseil d'Etat de St.-Gall recourt à l'Assemblée fédérale contre le conseil fédéral, qui a reconnu le droit au gouvernement de Thurgovie d'imposer ceux de ses ressortissants qui sont établis dans le canton de St.-Gall.

M. Niggeler fait rapport sur ce recours et conclut en faveur du gouvernement St.-Gallois.

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE.

Séance du 14 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. BLOSCH.

M. Stehlin annonce qu'il ne peut accepter sa nomination au conseil fédéral, d'abord parce qu'il ne croit pas posséder les connaissances administratives suffisantes, et ensuite parce que les circonstances de famille lui rendent le séjour à Berne impossible.

1<sup>er</sup> tour. Votants: 140. Majorité: 71. M. Knüsel obtient 68 voix, M. Barmann, 50. M. Nager, 14. M. Schaller, 10.

2<sup>e</sup> tour. Votants: 142. Majorité: 72. M. Knüsel, avoyer de Lucerne, est élu par 97 voix. M. Barmann en obtient 26.

M. Knüsel remercie l'assemblée d'une élection qui le réjouit parce qu'elle donne un représentant à la Suisse catholique et centrale, mais qui l'effraie lorsqu'il envisage la responsabilité qu'elle lui impose; il doit demander un délai de quelques semaines pour terminer quelques affaires, et en tout cas quelques jours de réflexion avant de déclarer son acceptation.

L'assemblée accorde à M. Knüsel quelques jours pour se décider. La séance est levée à 9 heures.

M. Glasson donne sa démission de juge au tribunal fédéral, vu qu'il n'a pas pu obtenir que les pièces, même les plus essentielles, fussent traduites en français et qu'une observation qu'il a faite à ce sujet à propos de la gestion du tribunal fédéral a été repoussée par le Conseil des Etats.

M. le colonel Stähelin n'ayant pas accepté sa nomination de conseiller fédéral a été remplacé par M. l'avoyer Knüsel, de Lucerne, nommé par 94 voix sur 142 votants. M. Knüsel est catholique.

— La Berner-Zeitung ayant à diverses fois mêlé le nom du colonel de Sturler aux enrôlements anglais, celui-ci vient de publier une verte déclaration qui fournit plusieurs éclaircissements curieux. Ainsi il en ressort que l'ambassade anglaise s'était mise, en premier lieu, en communication avec l'agent d'émigration Baumgartner, pour la livraison d'une légion anglo-suisse. M. de Sturler, dont on demandait alors conseil, se rendit en Angleterre et empêcha la conclusion du marché. Ce n'est que plus tard que la société actuelle s'est formée. Voici en quels termes M. de Sturler s'exprime sur cette société:

« Sous la raison Sulzberger, Funk et Baumgartner, circule une espèce de convention militaire frauduleuse, calculée uniquement en vue d'expédier le plus de gens possible en Angleterre, parce que, en vertu du contrat, elle obtient par 100 recrues 975 louis d'or, dont la moitié au moins tombe dans ses poches. J'appelle cette convention frauduleuse parce que je suis en mesure de livrer la preuve que les individus enrôlés ne reçoivent pas, à beaucoup près, ce qui leur a été promis. Mais qu'importe à ces messieurs pourvu qu'ils empochent le plus de 975 louis d'or possibles! On assure également que ces messieurs n'ont aucune soif de gloire militaire qu'ils abandonnent très-volontiers aux officiers anglais et allemands, à la merci desquels nos pauvres Suisses seront livrés; ce qu'ils veulent c'est de jouir en paix, en Suisse, du fruit de leurs opérations lucratives, tandis que leurs victimes iront chercher sur la terre de Crimée des blessures et la mort. En vérité, ce n'est pas là la conduite que tenaient, dans les anciens temps, les chefs suisses à l'étranger, qui se faisaient toujours un devoir de servir de protecteurs à leurs subordonnés et partageaient avec eux, en bons camarades, les bons comme les mauvais jours.

ARGOVIE. — Lundi dernier, vers les 10 1/2 heures du soir la contrée de Rheinfelden a été le théâtre d'un phénomène aussi rare qu'imposant. L'horizon tout entier était couvert de sombres nuages qui, sillonnés en per-

manence par d'éblouissants éclairs, formaient pour ainsi dire une mer de feu. Subitement, par le plus grand calme s'est élevé un violent bruissement semblable au mugissement d'un torrent grossi par les eaux. Dès que ce bruit eut cessé, il est tombé une forte grêle, de la grosseur d'une noix. On doit attribuer à la courte durée de l'orage, à la parfaite tranquillité de l'air et à la direction horizontale des grêlons que les arbres et les plantes de toute espèce aient très-peu souffert.

GRISONS. — A une demi-lieue de Steinsberg, dans la basse Engadine (à deux lieues de Tarasp), on a rencontré, dans la journée du 5 juillet, cinq ours, et deux dans une autre localité peu éloignée. Il paraît que ces hôtes de nos Alpes profitent aussi de la belle saison pour faire leurs petites excursions.

FRIBOURG. Le musée de Fribourg a fait l'acquisition de plusieurs animaux empaillés, parmi lesquels on remarque un ours blanc de toute beauté que les amateurs d'histoire naturelle s'empresseront d'aller visiter.

— Un petit enfant, de Tinterin, mordu par un chien, et qui depuis dimanche a présenté des symptômes de rage, a succombé à la terrible maladie.

NEUCHÂTEL. — Une exposition des beaux-arts et de l'industrie aura lieu à la Chaux-de-Fonds à la fin de juillet, ensuite d'une résolution prise par le bureau de la société helvétique des sciences naturelles.

Nous apprenons que la commission de l'exposition des produits de l'industrie des Montagnes a décidé d'exposer non-seulement des montres finies, mais les produits de chaque atelier, de chaque partie brisée de la fabrique. Ainsi chaque spécialité sera représentée, aussi minime qu'elle puisse paraître, depuis l'ébauche jusqu'à la montre qui marche.

En outre, on exposera depuis la première montre fabriquée dans nos Montagnes, à la Sagne, par Jean Richard, dit Bressel, toute la série des genres et espèces qui ont apparus jusqu'à nos jours. Ce sera une collection très-intéressante; espérons qu'elle sera complète.

Il est question aussi de réaliser une autre idée très-intéressante; c'est d'exposer pour chaque pièce de la montre des pièces représentant les différentes modifications que cette pièce a subies pour arriver au point de perfection qu'exige la fabrique en ce moment.

Les citoyens qui désirent exposer des objets d'art ou des produits de l'industrie des Montagnes, sont invités à s'adresser pour les objets d'art à M. Wurflein, président de la commission des ouvrages d'art; pour les produits industriels, à M. Ulysse-Joseph Jeannot, président de la commission des produits de l'industrie montagnarde.

(Impartial.)

LAUSANNE, 16 juillet.

Sur la foi d'autres journaux, nous avons annoncé que le corps de Jacques Balmat, le premier qui, avec le docteur Paccard, ait fait l'ascension du Mont-Blanc, venait d'être retrouvé parfaitement conservé dans une crevasse de glacier où il était enseveli depuis nombre d'années.

Une notice biographique sur Jaques Balmat, publiée à Genève par M. Michel Carrier, de Chamounix, et qui contient des détails fort intéressants, fait justice de cette erreur involontaire. On y voit que Jaques Balmat, étant allé en 1854 à la recherche d'un filon aurifère sur le flanc d'une des hautes cimes qui bornent la vallée de Sixt, est tombé dans un précipice de plus de 400 pieds de profondeur, et que les tentatives faites pour découvrir son corps sont demeurées sans succès.

Le conseil d'Etat a conféré le grade de major au capitaine Melley, commandant de la gendarmerie.

Les auteurs du meurtre commis il y a quelque temps près d'Echandens, sur la personne d'une jeune fille, sont détenus à Morges et ont avoué leur crime. On dit que ce sont deux jeunes gens de 16 et de 18 ans, vagabonds, et étrangers à la Suisse.

Voici le tableau des recettes du chemin de fer de l'Ouest depuis son ouverture. (Cette voie ne transporte encore que des voyageurs et point de marchandises.)

1<sup>o</sup> D'Yverdon à Bussigny (ouvert le 7 mai):

1 <sup>re</sup> semaine,	fr. 5,034 01
2 <sup>me</sup> »	4,489 06
3 <sup>me</sup> »	4,168 42
4 <sup>me</sup> »	4,417 58
5 <sup>me</sup> »	5,577 97
6 <sup>me</sup> »	5,868 40
7 <sup>me</sup> »	5,608 14
8 <sup>me</sup> »	5,471 —

2<sup>o</sup> D'Yverdon à Morges et à Renens:  
1<sup>re</sup> semaine (1<sup>er</sup> au 7 juillet), fr. 8,649 50.

(Pays.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 14 juillet. — Dans une dépêche du 12, le général Pélissier annonce que d'après le dire d'un déserteur, l'amiral Nachimoff aurait été tué dans le bastion central, frappé d'une balle au front. — La construction des batteries au Carénage est vivement poursuivie. Les Français se consolident dans leurs nouveaux cheminements.

Hanovre, 15. — Les Etats ont été ajournés.  
 Stokholm, 15 juillet. — Les Anglais ont canonné le 3 juillet, la ville de Lowisa en Finlande et l'ont totalement ruinée.

— Lovisa, dont les dépêches qu'on vient de lire annoncent la destruction par l'escadre anglaise de la Baltique, est une ville d'environ 6000 âmes, située sur la côte du golfe de Finlande. Bâtie en 1745 sous le nom de Dégby, elle quitta ce nom en 1752 pour adopter celui de Lovisa.

— Le *Moniteur* du 15 juillet contient le décret qui règle les conditions de l'emprunt.

Le rapport adressé à l'empereur par M. Magne, ministre des finances, constate que les ressources du trésor permettaient d'ajourner l'emprunt de deux mois encore. Mais une administration prévoyante doit toujours être en état de faire face aux éventualités.

L'emprunt se fera par souscription nationale : En 5 pour cent, à 65 25, avec jouissance de juin dernier.

En 4 et demi, à 92 25, avec jouissance de mars dernier.

Un dixième devra être versé en souscrivant ; le surplus sera payé en dix-huit termes mensuels égaux, commençant au mois de septembre.

Les avantages accordés aux souscripteurs réduiront le prix de l'emprunt à 65 fr. 27 c. et à 89 fr. 46 c.

Le minimum des souscriptions sera de 10 fr. de rente.

Les souscriptions de 50 fr. de rente et au-dessous ne seront pas sujettes à réduction. Les autres seront réduites proportionnellement à l'excédant des 750 millions demandés.

Pour les souscriptions de 1,000 francs de rente et au-dessous, les versements anticipés seront admis.

La souscription s'ouvrira le mercredi, 18 juillet, et sera fermée le 29.

— Le *Moniteur* promulgue en outre la loi relative aux nouveaux impôts.

— Des nouvelles de Madrid du 15 juillet, annoncent que les troubles de la Catalogne sont heureusement apaisés.

La reine a sanctionné la loi relative à l'emprunt forcé, et bientôt des instructions ministérielles pour son exécution seront envoyées.

Plusieurs carlistes ont été arrêtés le 15 au soir, à Madrid.

FONDS PUBLICS.

Paris, 14 juillet. — Crédit mobilier, 918 75. — Chemins de fer. Orléans, 1195 00. — Nord, 890 00. — Lyon, 1187 50. — 5 0/0 français, 65 90. — 4 1/2 0/0 français, 92 75. — Actions de la Banque, 5010 00. — Piémont, 86 50.

H. RICHARD, rédacteur.

Ouvrages nouveaux :

**Bibliothèque nouvelle**, collection de romans contemporains 20 forts volumes in-16, chaque volume se vend séparément fr. 1. — **Bibliothèque des chemins de fer**, voyages, histoires, romans, etc. 100 beaux volumes in-12, chaque vol. se vend de 50 cent. à fr. 5. — **L'héritier de Redcliffe**, traduit de l'anglais, 2 vol. in-12 fr. 5, 50 — **Ida May**, ou encore une triste face de l'esclavage aux Etats-Unis, par Mary Langdon, traduit de l'anglais, 2 vol. in-12 fr. 4 50. — **Mœurs et voyages**, ou récits du Monde nouveau par Philarete Charles, 1 vol. grand in-18 fr. 5 50. — **Contes de la mer Baltique** par Ed. Meyer, 4 vol. in-12 fr. 5. — **Contes et nouvelles** par E. Souvestre, 1 vol. in-12 fr. 2. — **Le capitaine Canot, ou vingt années de la vie d'un négrier**, 2 vol. in-16 fr. 4. — **Les morts inconnus ou le Pasteur du Désert**, par E. Pelletan, 1 vol. in-12 fr. 1 50. — **Premiers essais de philosophie**, par V. Coustou, 5<sup>e</sup> édition, 1 vol. grand in-18 fr. 2. — **Aventures d'une Colonie d'Emigrants en Amérique**, trad. de l'allemand par Marmier, in-12 fr. 1. — **Opulence et misère**, roman américain par Stéphen, trad. par M<sup>me</sup> Loreau, in-12 fr. 1. — **Stella et Vanessa**, par L. de Wailly, in-12 fr. 1. — **Le Diamant de famille**, ou la jeunesse de Pendenis par Thackeray, in-12 fr. 1. — **Nouvelles danoises**, traduites par X. Marmier in-12 fr. 2. — **Tolla**, par Ed. About, in-12 fr. 2. — **Fables par Viennet**, in-12 fr. 2. — **Histoire d'un Navire** par Ch. Vimond, illustré de 40 vignettes fr. 2. — **Paris illustré** 1 fort vol. in-12 de 844 pages avec 48 plans et 280 vignettes, fr. 7. — **Paris en miniature**, guide pittoresque du voyageur, suivi du guide à l'exposition 1 vol in-32, orné de vignettes et d'un très-beau plan fr. 2. — **Nouveau plan de Paris** par Dufour, en étui 50 cent. — **Guide Chaix pour la Suisse** 1 vol. in-16 de 520 pages orné d'une carte et de 15 jolies vues fr. 2. — **Manuel du voyageur en Suisse** par Ch. Baedeker, trad. de l'allemand par Girard, professeur à Bâle 1 vol. grand in-18 avec 22 cartes et vues, bien relié fr. 6 75. — **Souvenir de Loèche-les-bains**, par le Dr Ordinaire in-16 avec 2 gravures 50 cent.

Au Dépôt Bibliographique de J. CHANTRENS, Cité, à Lausanne.

IL TICINO,

Organe de l'opposition tessinoise, feuille rédigée en langue italienne, paraîtra dans quelques jours à Berne, imprimerie G. J. Wyss. L'opposition tessinoise ayant eu, comme on sait, sa presse détruite dans le Tessin, par l'œuvre du parti gouvernemental, elle se trouve dans la nécessité de faire imprimer sa feuille dans un autre canton. Ce journal paraîtra trois fois la semaine en grand in-4<sup>o</sup>, sous la rédaction et la responsabilité de M. Polari. Prix d'abonnement : 10 fr. pour l'année ; 6 fr. pour six mois, 4 fr. pour trois mois, On peut s'abonner à tous les bureaux de poste, et à la susdite imprimerie. Le prix des insertions est de 15 centimes la ligne.

POSTES FÉDÉRALES.

Le directeur du 2<sup>ème</sup> arrondissement croit devoir rappeler au public, qu'afin d'éviter les pertes qui peuvent résulter de l'envoi de pièces de numéraire renfermées dans des lettres, l'administration a prescrit les mesures suivantes :

Les pièces de numéraire, ainsi que les papiers-valeurs, dont la valeur est déclarée, ne doivent pas être simplement renfermées et expédiées dans des lettres, ou sous enveloppe en forme de lettre.

Ces objets doivent être entourés plusieurs fois de fort papier, et fermés de manière à former un paquet solide.

Ce paquet doit être scellé sur les jointures d'un cachet bien empreint et entouré d'un cordon en croix, d'une seule pièce dont le nœud est recouvert d'un cachet.

Les employés ont ordre de refuser les objets qui ne satisfont pas aux prescriptions ci-dessus.

Les personnes qui expédient des espèces dans des lettres sans indication de valeur n'ont, en cas de perte, aucun recours contre les Postes.

Lausanne, le 12 juillet 1855.

Le directeur du 2<sup>ème</sup> arrondissement. F. KOHLER.

**CONCOURS.** La place de maîtresse d'ouvrages du sexe pour l'école de Lugnorre (Vully) est mise au concours au bureau de la préfecture du Lac (Morat). 24 heures de leçons par semaine en hiver, et 18 heures en été. Traitement : 250 francs et 50 francs d'affouage. Les aspirantes devront adresser leurs inscriptions au prédit bureau jusqu'au 22 juillet courant, inclusivement.

L'examen aura lieu au même bureau, le 25 dit, dès les neuf heures du matin.

Lugnorre, le 12 juillet 1855.

Par ordre : D<sup>el</sup> BOVET, secrétaire municipal.

**UN CONCOURS** est ouvert pour les ouvrages en maçonnerie, charpenterie, ferblanterie et couverture en tuiles de divers bâtiments à construire à la gare de Lausanne, du chemin de fer de l'Ouest. Les entrepreneurs pourront, dès le lundi 16 au vendredi 20 du courant prendre connaissance des plans, de l'avant-toisé et du cahier des charges, chez les soussignés, architectes de la Compagnie, à Mornex sous Lausanne.

de la HARPE et BERTOLINI.

La musique militaire d'Echallens aura une répétition le 22 juillet courant à Gumoens-la-Ville. — Un tirage aura aussi lieu au même endroit le 22 et le 25 juillet ; les amateurs y sont cordialement invités.

Une demoiselle de 22 ans, de la Suisse française, connaissant l'allemand, la musique et le dessin, désirerait se placer comme institutrice dans une bonne famille à l'étranger, ou dans un institut de jeunes demoiselles pour y donner des leçons, elle ne serait pas exigeante pour son salaire. — S'adresser, au bureau de ce journal.

Une demoiselle de l'Allemagne sachant les langues allemande et française, et les principes de l'italien et de l'anglais, désire trouver une place d'institutrice. Elle ne demanderait point de traitement pour les premiers mois. — S'adresser, par lettres, sous les initiales H. A. au bureau de ce journal.

Dans une jolie contrée du Jura Suisse, on demande un associé ayant quelques connaissances commerciales et pouvant apporter une somme de 25 à 50 mille francs pour l'exploitation d'un établissement d'horlogerie en pleine activité et jouissant d'une clientèle assurée. Une découverte récente et dont seul on possède le secret, promet des bénéfices certains et importants. — S'adresser, sous les initiales A. G. P., au bureau de ce journal.

**ON DEMANDE** à acheter de rencontre un char de côté, fermé à glaces, solide, léger et bien emboîté. — S'adresser, au bureau de la Gazette, à Lausanne.

**ON DEMANDE** de bons ouvriers compositeurs et un commis voyageur pour placement de divers ouvrages. — S'adresser à Chr. Kühni, maître imprimeur à Morges.

**ON DEMANDE** pour une pension de jeunes gens, un jeune régent capable et consciencieux. S'adresser, immédiatement, par écrit franco, à M. J. F. Delapraz, rue du Simplon, n° 46, à Vevey, en produisant les certificats nécessaires.

**ON PRENDRAIT** encore un jeune homme en pension dans une maison particulière de la ville de Lausanne. S'adresser rue de la Madelaine, n° 15, à Lausanne.

BENZINE COLLAS

pour détacher facilement toute espèce de tissus, soie, laines, gants de peaux, etc. 1 fr. 50 le flacon, avec instructions.

**Bleu pourpre liquide de Samuel, aîné**, pour azurer et donner au linge une teinte de neuf et qui ne s'altère pas à l'air. 5 fr. la cruche.

Chez M. Simond, fils, droguiste, à Lausanne. (Affranchir).

M<sup>lle</sup> BIDAÜ demeurant actuellement aux Epinettes, campagne Forney à Cour, annonce qu'elles de raccommodage et blanchissage à neuf de dentelles, sont à Lausanne, rue de Bourg, chez M<sup>mes</sup> Odin, marchandes de modes, n° 40, et chez M<sup>me</sup> Boucherles, n° 56.

DRAENS.

Dans l'espoir de donner une plus grande extension au drainage, M. Martin, propriétaire de la Tuilerie de Versoix, canton de Genève, tente une réduction sur le prix de ses drains, réduction qu'il ne pourra soutenir s'il ne trouve dans l'augmentation de ses débouchés une compensation pour la baisse actuelle.

Il soumet à MM. les agriculteurs les prix actuels de ses drains. Prix à la Tuilerie au bord du lac.

	Fr. C.
Le millier, diamètre intérieur 15 lignes, n° 1	22
Manchons	11
» diamètre intérieur 18 lignes, n° 2	30
Manchons	14 50
Collecteurs, diamètre intérieur 52 lignes, n° 3	65
Manchons	50
Collecteurs, diamètre intérieur 55 lignes, n° 4	135
Manchons inutilés.	

S'adresser, pour les demandes ou renseignements, à M. F. Martin, à Versoix.

Poids à bascules, balances et romaines

en tout genre et de toute force,

Chez OPPEL, rue Mauborget, à Lausanne.

**A LOUER** à Cossonay, pour le 1<sup>er</sup> Octobre une jolie maison à deux étages avec un magasin et beaucoup de dépendances. — S'adresser à M. Mayor, aubergiste à la Couronne, ou à M. Ecoffey, procureur juré, à Cossonay, chargé de traiter.

**A REMETTRE** de suite, pour cause de santé, la seule fabrique de savons, à Lausanne. — S'adresser, franco, à M. Ludwig, au Pas-des-ânes, n° 4, à Lausanne.

**A REMETTRE** de suite un établissement complet de coutelier, Grand St. Jean, n° 56, à Lausanne.

Dans une petite ville située sur la rive du lac Léman, on remettrait de suite, pour cause de maladie, à des conditions avantageuses, un magasin d'épicerie, etc, bien achalandé. — S'adresser, place St-Laurent, n° 9 au 1<sup>er</sup>, à Lausanne.

Vente de chevaux.

La Compagnie de l'Ouest fera vendre aux enchères publiques, et au comptant, le mercredi 18 juillet courant à 10 heures du matin à l'hôtel de la Couronne, à Morges, 55 chevaux, ayant servi aux travaux du chemin de fer.

**A VENDRE** deux domaines très avantageusement situés à vingt minutes de la ville de Romont, d'un excellent rapport, et d'une exploitation facile, l'un contient environ 50 poses avec une maison ayant habitation, grange, écurie et machine à battre le grain, l'autre d'environ 55 poses avec une grange et deux autres bâtiments ayant habitation, grange, écurie, et une machine à battre le grain mue par eau, grenier, four et fontaine, sur ce domaine on peut y établir facilement une filature, teinture ou autre fabrique quelconque. — S'adresser, pour le prix et les conditions à M. J. J. Raboud, à la Croix-Blanche, à Romont.

**A VENDRE** plusieurs propriétés rurales, entr'autres un domaine de la contenance d'environ 16 poses en prés naturels, champs et bois, avec bâtiment d'habitation, grange, écurie et remise, agréablement situé dans le quartier de Vennes, à 20 minutes de Lausanne. S'adresser au bureau de MM. F. Parmelin et fils notaire à Lausanne.

**A VENDRE** à Allaman, une jolie maison neuve, avantageusement située au bord de la grande route de Genève à Lausanne, avec grange, écurie, dépendances et jardin y attenant ; plus 6 poses de terre en prés, champs et vignes. — S'adresser aux notaires Merminod et Bauman, à Rolle.

**A VENDRE** sur la route d'Ouchy, une petite campagne, jouissant d'une vue magnifique sur tout le lac ayant maison de maîtres à deux appartements, bâtiments de dépendance, serre, orangerie, terrasses, vignes et jardin. — S'adresser à M. F. Noir, Grand-Chêne, à Lausanne.

**A VENDRE** ou à louer un domaine sis à St. Severin, district de Conthey, en Valais, consistant en bâtiments, vergers, prés, champs et vignoble ; le tout dans une belle et excellente position. — S'adresser à Jean-Pierre Sauthier, à Châteauneuf, rière Sion.

**A VENDRE** pour cause de décès, à 1/4 de lieue de Morges, une propriété des plus agréablement située, consistant en maison, ayant deux logements, cave, remise, fenil, écurie, place, puits abondant, sur une superficie de 53 toises 53 pieds, avec un terrain en jardin, verger et plantage de 528 toises y attenant, plus très rapproché de cette propriété, et séparée par un chemin, un pré de 324 toises, et vignes de 260 toises. Les bâtiments étant presque neufs, solidement construits, sains, et en bon état et le terrain réputés pour être un des meilleurs en rapport du district. — S'adresser, au notaire Freymond, à Morges, qui indiquera, lettres affranchies,

**A VENDRE** dix mille pieds carrés de plateaux de mélèzes, pour barques ou bateaux, de 20 à 80 pieds de longueur. — S'adresser à M. Adolphe Roud, à Villeneuve.

**A VENDRE** une voiture ayant peu servi ressort à pincettes, bien finie et élégante. — S'adresser, au bureau de ce journal.

**A VENDRE** un aménagement de salon comme neuf, et un lit avec paille à ressorts. S'adresser à M<sup>me</sup> d'Illens, au premier étage n° 56, rue de Bourg, à Lausanne.

**CHAUX.** M. Abram Ducret, aubergiste, à Essertines sur Yverdon, débitera les jeudi 19 et vendredi 20 juillet courant, un four à chaux, qui est situé au bord de la grande route et à proximité de son auberge.



La personne chez laquelle s'est rendu, depuis douze jours, un chien de chasse brun à longues oreilles, est priée d'en donner avis au bureau de ce journal.

**IL S'EST ÉGARÉ**, dimanche 1<sup>er</sup> juillet, à la Planta, près de Tolochenaz près de Morges, un jeune chien d'arrêt âgé de quatre mois, manteau blanc ayant de petites et grandes taches brunes ; la personne qui l'aurait trouvé est priée d'en avertir M. Borel, à la Planta.

Prix des grains :

	Froment.		Métail.		Avoine.		Pommes de t.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
LAUSAN.,	14 4 60	à 4 73	0 00	à 0 00	1 55	à 1 50	2 00	à 2 20
MORGES,	11 4 50	à 4 70	4 50	à 4 40	1 50	à 1 60	0 00	à 0 00
MOUDON,	9 4 50	à 4 70	5 40	à 5 60	1 50	à 1 70	1 50	à 1 90
ORBE,	9 4 65	à 4 90	0 00	à 4 77	1 60	à 1 90	1 75	à 1 80
VEVEY,	10 4 60	à 4 80	0 00	à 0 00	1 50	à 1 75	1 80	à 2 00
YVERDON,	10 4 50	à 4 70	0 00	à 0 00	1 40	à 1 60	0 00	à 0 00

LAUS. 14 Juillet. — Foin, de 5 fr. 50 à 5 fr. 80 le quintal.  
 Nouveau de 2 fr. 00 à 2 fr. 45  
 Paille, de 2 fr. 00 à 2 fr. 80